

Mise en ligne, 14 mars 2014.  
Dernière modification : 3 novembre 2022.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## MANUFACTURE FRANÇAISE DE TAPIS ET COUVERTURES (MFTC)



1839 : création. Tétard frères.  
1890 : société en commandite Edmond Lainé & Cie.  
1919 : S.A..

MARIAGE  
Lucien Lainé  
Louise du Puy  
(*Gil Blas*, 26 novembre 1903)

Lundi dernier, on a célébré, à Dijon, le mariage de M. Lucien Lainé, fils de l'industriel de Beauvais, chevalier de la Légion d'honneur, avec M<sup>lle</sup> Louise du Puy, fille de M. Hubert du Puy, conseiller à la Cour d'appel de Dijon.

À l'occasion de cette cérémonie, les employés, contremaîtres et voyageurs de la maison Edmond Lainé, aussi bien ceux de Paris que de Beauvais, ont offert à M. Lucien Lainé, un bronze d'art « Diane chasseresse » signé Bareau.

Ces jours derniers, M. et M<sup>me</sup> Edmond Lainé et M. Lucien Lainé ont offert un lunch à leurs employés pour les remercier de leur aimable manifestation.

---

LE TRUST DES FABRICANTS DE TAPIS

---

Une plainte qui amène une arrestation. — Un cautionnement de 167.500 francs pour une mise en liberté.

(*Le Grand Écho du Nord de la France*, 25 juin 1913)

M. Delalé, juge d'instruction, vient d'être saisi d'une très grave affaire, appelée, paraît-il, à un certain retentissement.

MM. Édouard Monnier, industriel à Tourcoing ; Henri et Charles Herbaux, fabricants de tapis demeurant à Neuville-en-Ferrain ; Lorthiois-Leurent et fils, fabricants de tapis à Tourcoing, rue du Petit-Village ; Robert Lorthiois, industriel à Tourcoing ; Jules Lorthiois<sup>1</sup>, industriel à Tourcoing, rue du Dragon ; André Arnould, directeur d'assurances à Roubaix ; Vernier-Leurent, manufacturier à Roubaix, rue de la Fosse-aux-Chênes, ont déposé une plainte pour les faits suivants :

Au cours des années 1909 et 1910, M. Yervant I..., 35 ans, né à Constantinople demeurant à Paris, rue Henri-Moissan, habitait La Madeleine et avait ses appartements boulevard Carnot. Il conçut, à cette époque, un plan : celui de déterminer les industriels à constituer une sorte de trust des fabricants de tapis. Et, il s'aboucha avec les industriels précités, il leur proposa une société à laquelle tous les fabricants auraient adhéré, en cédant leurs usines, moyennant l'attribution d'un certain nombre d'actions de ladite société. Il leur affirma qu'il était indispensable de former au préalable un syndicat, sorte de société d'études, dont chaque manufacturier souscrirait une part en espèces pour sanctionner, en quelque sorte, son engagement, d'adhésion éventuelle au grand trust. Ce versement de fonds, dans ce qu'il appelait le petit « rond », par opposition, au trust proprement dit, qui devait être le grand « rond », serait d'ailleurs un excellent placement pour les syndicataire, car, lors de chaque apport d'une manufacture au trust, un certain nombre d'actions de celui-ci serait attribué à la Société d'études et celle-ci profiterait d'une bonne part des bénéfices, que devait produire l'exploitation en commun de toutes les fabriques de tapis de la région.

C'est ainsi qu'il parvint, dit la plainte, à se faire remettre :

Par MM. Henri et Charles Herbaux, 26.000 fr. ; par M. Édouard Monnier, 25.000 francs ; par MM. Lorthiois-Leurent et par MM. Robert et Jules Lorthiois, 75.000 francs ; par M. Vernier-Leurent, 25.000 francs ; par M. Arnould, 17.500 francs, soit au total, l'importante somme de 167.500 francs. Or, il est établi, dit toujours la plainte, par un affidavit dressé par M. Henri Lavington, sollicitor près la Cour suprême de Juridiction, en Angleterre, dans une assemblée tenue, à Londres, le 27 juillet 1912, que I... a reconnu avoir employé à ses besoins personnels et mis dans sa poche les sommes versées

Cela seul suffirait, paraît-il, pour constituer un abus de confiance. Cependant, toutes les circonstances de l'affaire démontrent qu'il s'agirait d'une escroquerie. En échange de leurs versements, I... a remis des certificats nominatifs d'action d'une Société dite « l'Union Industrielle », prétendument constitué sous le régime des lois de l'État de New-Jersey. Ultérieurement, il obtint l'échange de ces actions contre un nombre équivalent d'actions d'une société constituée sous l'empire des mêmes lois, dite « Le Nord Industriel », et ce sont ces actions qu'I... délivra.

Toutes ces actions, assurent les plaignants, ne seraient que des faux titres. D'où plainte.

#### UNE ARRESTATION

M. Delalé, juge d'instruction, dès qu'il fut mis en possession du dossier, décidait, après l'avoir étudié, de lancer un mandat d'arrêt contre M. I... Ce dernier était arrêté dimanche et écroué à la maison d'arrêt

---

1 Jules Lorthiois (1875-1929) : de la maison Lorthiois, Leurent et fils. Futur président d'Optorg. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Optorg\\_1919-1954.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Optorg_1919-1954.pdf)

## L'INTERROGATOIRE

M. Delalé a interrogé M. I..., qui, bien que son défenseur, M<sup>e</sup> André Hesse, ne l'assistât pas, déclara qu'il répondrait à toutes les questions posées.

Voici, impartialement résumées, ses déclarations :

— Je n'ai, affirma-t-il, commis aucune escroquerie, pas plus que je n'ai fait un abus de confiance. Je vous demande vingt-quatre heures, dit-il au magistrat, pour vous remettre les 167.500 francs qui m'ont été confiés par les plaignants pour la constitution d'une société « l'Union industrielle », transformée ensuite en « Nord Industriel ». J'ai été un instrument entre les mains des plaignants.

» Depuis bien des années, les fabricants de tapis mangent de l'argent. Des fabricants ont songé à former un Syndicat pour maintenir les prix. M. Jules Lorthiois m'a appelé, et [la maison Lainé, de Beauvais, ne voulant pas entrer dans la combinaison, il m'a dit : « Il faut un homme comme vous pour faire l'union des fabricants et mettre à la raison la maison dissidente... »](#)

» Il m'a alors versé 167 500 francs.

» Dès que les 167.500 francs me furent versés, je commençai ma campagne contre la maison Lainé, en décrivant la situation de cette firme. J'ajoute que tout ce que j'ai fait l'a été sur les instructions écrites de MM. Lorthiois, Monnier et Herbaut.

» En principe, M. Lainé a résisté. Finalement, il a dépêché quelqu'un pour dire à ces messieurs qu'une entente allait intervenir entre eux, dès qu'ils se seraient débarrassés de moi, M. Lainé me sachant dans l'affaire.

» Dans cette situation, M. Arnould est venu me proposer de rembourser 50 pour cent des sommes reçues. Je n'ai pas voulu accepter, estimant que je n'avais pas à rembourser autant. Comme les plaignants n'arrivaient pas à me faire accepter leur proposition, ils me créèrent mille difficultés, car je ne leur avais pas caché que je laisserais aux tribunaux le soin de trancher cette question. Comme la prescription allait être atteinte, ils ont porté plainte. Mais, je le jure, je n'ai rien à me reprocher. »

## L'INCUPLÉ REÇOIT LA VISITE DE SON DEFENSEUR, M<sup>e</sup> ANDRÉ HESSE

I... télégraphia dès son arrestation à sa femme, en la priant d'aviser M<sup>e</sup> André Hesse, son défenseur. Le distingué avocat et député arrivait à Lille, lundi matin. Après avoir pris connaissance du dossier, il se rendit à la prison pour s'entretenir avec son client.

Nous l'avons vu à la sortie de la maison d'arrêt.

— Je suis pleinement rassuré sur le sort de mon client, nous déclara-t-il et sa mise en liberté est prochaine, de même que la fin de cette affaire. »

## ET DE SA FEMME

M<sup>me</sup> I... a également rendu visite à son mari. L'entretien a duré un bon moment au cours duquel l'inculpé n'a cessé d'avoir foi en une heureuse solution. Du reste, dès que M. Delalé sera mis en possession des 167.000 francs, M. I... sera remis en liberté provisoire. »

Edmond-Lucien LAINÉ,  
président et administrateur délégué,  
puis président-directeur général

Né à Paris Xe, le 12 avril 1876.

Fils de Jules Edmond Lainé, manufacturier à Beauvais, et de Marie Louise Dubois.

Marié à Dijon, le 23 nov. 1901, avec Louise du Puy.

Divorcés à Beauvais, le 7 juillet 1933.

---

Décédé à Paris VIII<sup>e</sup>, 7 août 1958.

Administrateur de la Banque mutuelle d'études (1913),

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Banque\\_mutuelle\\_d\\_etudes.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Banque_mutuelle_d_etudes.pdf)

de la Cie agricole oranaise (1919),

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Agricole-Oranaise.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Agricole-Oranaise.pdf)

de la Cie chérifienne de carpettes,

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Cherifienne\\_des\\_Carpettes.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Cherifienne_des_Carpettes.pdf)

de l'Union ovine de France,

de l'Union ovine de l'Afrique du Nord,

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Union\\_ovine\\_AFN.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Union_ovine_AFN.pdf)

de l'Office du Niger (1936).

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Office\\_du\\_Niger-1932-1943.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Office_du_Niger-1932-1943.pdf)

---

Vice-président de la Manufacture nationale de Beauvais,

Président de l'Union des fabricants de tapis de France,

Président de l'Aéro-Club de Beauvais.

Décédé à Paris VIII<sup>e</sup>, 7 août 1958.

Manufacture française de tapis et couvertures  
(*La Journée industrielle*, 30 décembre 1919)

Cette société anonyme nouvelle, qui prend la suite de la société en commandite par actions : Edmond Lainé et Cie, a pour objet la fabrication des tapis et des couvertures, le commerce de ces articles et de toutes matières premières et produits s'y rattachant.

Le siège est à Beauvais, 5, boulevard Saint-Jean.

Le capital est fixé à 7 millions en actions de 1.000 fr. sur lesquelles 1.470 rémunèrent les apports.

Les premiers administrateurs sont : MM. Edmond-Lucien Lainé, industriel à Beauvais ; Paul-Émile Vandier, industriel à Paris, avenue de Villiers, 30 ; Robert Labrunie, industriel à Paris, rue de Choiseul, 25 ; Georges Heyndrickx, industriel à Paris, avenue de La-Bourdonnais, 40 ; et René-Jules Thion de la Chaume<sup>2</sup>, ancien inspecteur des Finances à Paris, quai d'Orsay, 27.

---

1920 : PRISE DE PARTICIPATION DE LA SFFC

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/SFFC\\_1920-1930.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/SFFC_1920-1930.pdf)

---

<sup>2</sup> René Thion de la Chaume (1877-1940) : inspecteur des finances, chef adjoint du cabinet de Joseph Caillaux au ministère des finances, il entre en 1909 à la Banque de l'Indochine comme secrétaire général et en devient président en mai 1932. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq\\_Indoch.\\_1875-1945.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_Indoch._1875-1945.pdf)

---

Manufacture française de tapis et couvertures  
(*La Journée industrielle*, 13 janvier 1920)

Cette société, anciennement : Ed. Lainé et Cie, porte son capital de 7 à 9 millions par l'émission à 1.150 fr. de 2.000 actions de 1.000 fr.

---

Manufacture française de tapis et couvertures  
(*La Journée industrielle*, 14 avril 1920)

Beauvais, 12 avril. — Ainsi que nous l'avons annoncé, la société en commandite Ed. Lainé et Cie vient d'être transformée en une société anonyme, qui a reçu la dénomination de Manufacture française de tapis et couvertures.

Les actionnaire» de cette nouvelle société sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 29 avril, au siège social, 5, boulevard Saint-Jean, à Beauvais, afin de régulariser augmentation du capital de 2 millions et de décider la division des actions de 1.000 fr. en actions de 500 fr., qui seront nominatives ou au porteur.

Cette réunion sera suivie de l'assemblée générale ordinaire à l'ordre du jour, lecture du rapport des gérants de l'ancienne société Ed. Lainé et Cie.

Une réunion des actionnaires de la Société anonyme des Habitations ouvrières des Établissements Ed. Lainé et Cie se tiendra le même jour.

---

Manufacture française de tapis et couvertures  
(*La Journée industrielle*, 1<sup>er</sup> juin 1920)

Cette société, dont le siège est à Beauvais, 1 boulevard Saint-Jean, procède à l'émission de 16.000 obligations de 500 fr. 6 % net, amortissables en 25 ans à partir de 1922.

---

Manufacture française de tapis et couvertures  
(*La Journée industrielle*, 22 juin 1920)

Beauvais, 20 juin. — Le conseil de cette société. 5, boulevard Saint-Jean, vient d'être autorisé à porter le capital, actuellement de 9 millions, à 15 millions, dans les proportions et aux conditions qu'il jugera convenables.

La société vient d'acheter d'importants terrains, le long de la voie ferrée Beauvais-Le Tréport ; Beauvais-Gournay ; Beauvais-Gisors, en vue de l'édification de grands ateliers et de la construction de maisons ouvrières.

---

LES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES

---

CHEZ LES INDUSTRIELS DE L'OISE  
(*La Journée industrielle*, 24 juillet 1920)

Beauvais, 22 juillet. (De notre corresp. partic.). — Sous la présidence de M. L. Lainé, industriel, président du conseil d'administration de la Manufacture française de tapis et couvertures, les industriels, commerçants et employeurs du département ont formé une association sous le titre de Caisse d'allocations familiales des industriels de l'Oise.

Cette association, dont le siège social est à Beauvais, mais pourra être transféré en toute autre ville du département, a pour but d'assurer au personnel des entreprises adhérentes des allocations destinées à alléger leurs charges de famille.

Le versement annuel des membres adhérents sera d'un pourcentage à désigner, sur le salaire payé par chaque firme à son personnel susceptible de profiter des avantages de l'association. Actuellement, il est fixé à 2,25 %, mais pourra être modifié par décision de l'assemblée générale ordinaire, sur la proposition du Comité, sans qu'en aucun cas elle puisse excéder 3 % dudit salaire.

Le cas des ouvriers étrangers non résidents dans le rayon de l'association et y travaillant sera traité par voie de décision du Comité.

Chaque chef de famille d'ouvriers ou d'employés d'une entreprise associée bénéficie des avantages de cette caisse d'allocations familiales, à l'exception des directeurs d'entreprises et des employés dont les traitements sont supérieures à 12.000 francs par an.

Les taux d'allocations sont calculés comme suit :

1° Prime de naissance : 200 fr. pour le premier enfant, 150 fr. pour les autres ;

2° Prime de soins et d'allaitement : 10 fr par mois pendant 9 mois, à partir du premier jour du mois qui suit la naissance ;

3° Allocations familiales : pour un enfant de moins de 13 ans, 10 fr. par mois ; pour 2, 25 fr. ; pour 3, 45 fr. ; pour 4, 70 fr. ; pour 5, 95 fr. ; pour 6, 120 fr. ; au-dessus de 6 enfants, 25 fr. en plus par enfant et par mois.

Le paiement des allocations est fait mensuellement par les adhérents.

L'allocation n'est payée qu'au bénéficiaire qui aura accompli un mois entier à l'établissement. Celui qui serait embauché dans le cours du mois ne la recevrait qu'à la fin du mois suivant.

Les primes et allocations seront payées pendant le temps des couches.

Quand l'homme et la femme travaillent, l'allocation est versée par l'employeur de la femme et à cette dernière seulement.

Quand l'homme seul travaille, l'allocation due est versée à la femme ou à la personne ayant charge des enfants.

Quand la femme seule travaille, l'allocation ne lui est payée en entier que si elle justifie de l'impossibilité pour son mari de travailler (maladie, infirmité, etc.), sauf décision spéciale du Comité.

À l'exception de certains cas particuliers, l'allocation familiale ne sera payée que pour les enfants légitimes, légitimés ou reconnus.

Le bénéficiaire n'a pas droit légal à l'allocation et aux primes. Celles-ci peuvent être retirées au cas où il serait établi qu'il en fait un mauvais usage et que ses enfants manquent des soins habituels. La suppression serait prononcée par le Comité, d'accord avec le patron.

L'allocation est un encouragement et une récompense alloués pour les enfants, et ne peut être comptée comme augmentation de salaires.

Afin de constituer un fonds de caisse à cette nouvelle association, dont le directeur administratif est M. M. Alavoine, agent d'assurances, chaque chef d'entreprise, lors de son adhésion, doit verser un droit d'entrée de 1/2 % des salaires et appointements payés par lui dans les six mois précédents.

Il sera intéressant, dans notre contrée industrielle, de suivre l'essor de cette caisse d'allocations familiales et surtout de voir comment les ouvriers l'accueilleront. — A. M.

---

Manufacture française de tapis et couvertures  
(*La Journée industrielle*, 22 août 1920)

Les actionnaires de cette société, au capital de 10 millions de fr., sont convoqués en assemblée extraordinaire au siège social, à Beauvais, boulevard Saint-Jean, mercredi 8 septembre. À l'ordre du jour figure une nouvelle augmentation du capital social, par suite d'apports nouveaux au groupement.

---

LES DIFFICULTÉS DE L'INDUSTRIE

---

DANS LA RÉGION DE BEAUVAIS, LE CHÔMAGE SE FAIT VIVEMENT SENTIR  
(*La Journée industrielle*, 29 novembre 1920)

Beauvais, 28 novembre (De notre corresp. partic.) — Le chômage commence à se faire sentir assez vivement dans toute la région.

À Beauvais, la Manufacture française de tapis et couvertures a réduit le travail à 42 et 40 heures par semaine.

.....

---

Manufacture française de tapis et couvertures  
(*La Journée industrielle*, 12 décembre 1920)

Beauvais, 10 décembre. — Cette société, au capital de 11 millions, tiendra une assemblée extraordinaire le 23 décembre, au siège social, 5, boulevard Saint-Jean, à Beauvais.

Cette assemblée a pour objet d'accepter définitivement de nouveaux apports et l'augmentation du capital.

---

Manufacture française de tapis et couvertures  
(*La Journée industrielle*, 1<sup>er</sup> février 1921)

Beauvais, 30 janvier. — Cette société anonyme, au capital de 13 millions, dont le siège social est à Beauvais, 5, boulevard Saint-Jean, vient de tenir une assemblée extraordinaire. Les actionnaires ont approuvé l'apport fait par M. Rasson, comprenant : 1° l'établissement industriel et commercial de fabrication et vente de tapis qu'il exploitait à Lys-lez-Lannois Nord) ; 2° le matériel servant à l'exploitation d'une usine sise à Mouscron (Belgique) ; 3° une usine de fabrication de tapis à Lys-lez-Lannois, y compris le terrain sur la ville de Roubaix.

Le capital social est augmenté de 2 millions par la création de 4.000 actions de 500 francs à délivrer à M. Rasson, en rémunération de ses apports ; il pourra être porté à 20 millions.

---

Manufacture française de tapis et couvertures

(*La Journée industrielle*, 26 juillet 1922)

Beauvais, 24 juillet. — Cette société anonyme au capital de 13 millions de francs ayant son siège social à Beauvais, 5, boulevard Saint-Jean, procède actuellement à une augmentation de capital de 2 millions par l'émission de 4.000 actions de 500 fr. dont 1.300 avec une prime de 200 francs. Les 2.700 autres actions doivent rémunérer M. E. Deconinck de l'apport fait à la société de sa filature de Tourcoing.

---

Manufacture française de tapis et couvertures

(*La Journée industrielle*, 22 décembre 1922)

Beauvais, 20 décembre. — Cette société vient de porter son capital à 15 millions, par suite de l'apport fait par M. Deconinck, industriel, à Tourcoing, de son usine et de son matériel industriel sis à Tourcoing, rue du Haze, 75 et 77, et rue du Casino, 5, 7, 9 et 11.

Une assemblée extraordinaire vient de ratifier cette augmentation de capital, représentée par 1.300 actions de 500 francs.

---

*Annuaire Desfossés*, 1923, p. 1324-1325 :

Manufacture française de tapis et couvertures

Conseil : L. Lainé, pdt ; Vandier, J. Wattel, G. Heyndrickx, R. Thion de la Chaume, E. Rasson.

---

Manufacture française de tapis et couvertures

(*La Journée industrielle*, 13 juillet 1923)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Beauvais, 5, boulevard Saint-Jean, tenue récemment, a approuvé les comptes de l'exercice 1922 se soldant par un bénéfice net de 3.062.971 fr. 88. Elle a fixé le dividende à 60 francs par action ancienne et à 15 francs par action nouvelle affecté 240.000 francs à la réserve supplémentaire et reporté à nouveau 524.867 fr. 40.

M. Deconinck a été nommé administrateur. Au cours de l'exercice 1922, le chiffre d'affaires de la société s'est accru de 12.500.000 fr., soit 52 % et les ventes à l'exportation se sont développées normalement ; elles représentent toujours le même pourcentage qu'avant la guerre, soit 33 %.

La construction de la nouvelle usine de l'Avelon, à Beauvais, a été terminée en 1922. Les aménagements se poursuivent ; le lavage de la laine fonctionne depuis mars 1923 et, l'an prochain, les nouvelles installations seront complètement en marche. Les magasins de l'usine Wattel, à Tourcoing, ont été agrandis et le matériel de la teinture de Roubaix, à l'usine Rasson, a été augmenté.

On sait que cette société a porté son capital, en décembre dernier, de 13 à 15 millions, par suite de l'apport qui lui a été fait de la filature Deconinck, de Tourcoing.

---

Manufacture française de tapis et couvertures

(*La Journée industrielle*, 22 avril 1924, p. 3, col. 1)

Cette société porte son capital de 15 à 20 millions par la création de 10.000 actions de 500 fr., émises à 700 francs pour les souscriptions à titre irréductible et à 800 fr. pour les souscriptions à titre réductible.

---

M. Justin Godart crée une commission d'études  
pour la représentation du travail et de la santé publique au Conseil économique  
(*La Journée industrielle*, 20 juillet 1924)

.....  
Représentants des intérêts agricoles, industriels et des entreprises pratiquant la participation aux bénéfices et à la gestion : MM. Jules Gautier, président de la Confédération générale des Associations agricoles ; Lainé, administrateur délégué de la Manufacture française des tapis et couvertures, à Beauvais ; Laurent, cogérant de la maison Leclair, entreprise de peinture et vitrerie ; Marc Larchevêque, fabricant de porcelaines à Vierzon.

---

Adjudications et marchés  
Résultats  
(*La Journée industrielle*, 20 juillet 1924, p. 7, col. 2)

Lorient. Intendance maritime. — 10 septembre. — Fourniture de couvertures de laine gris-beige. Adj. : Manufacture française de tapis et couvertures, 2 lots à 190.837 fr. 60 chacun.

---

*Annuaire industriel*, 1925 :  
TAPIS ET COUVERTURES (Manufacture française de), 5, bd Saint-Jean, Beauvais (Oise). Soc. an. Capital 13.000.000 de fr. Maison à Paris, 6, r. d'Aboukir. Usines à Beauvais (Oise), Persan (S.-et-O.), Tourcoing (Nord), Roubaix (Nord), Mouscron (Belgique).  
Tapis et couvertures. (7-12214).

---

*Annuaire Desfossés*, 1925, p. 1605 :  
Manufacture française de tapis et couvertures  
Conseil : L. Lainé, P. Vandier, J. Wattel, G. Heyndrickx, R. Thion de la Chaume, Deconinck, E. Rassin.

---

LE PAYS A BESOIN DES JEUNES POUR LES ŒUVRES DE PAIX  

---

Pour la solidarité sociale et l'organisation scientifique de la vie  

---

L'APPEL D'UN GRAND INDUSTRIEL  
(*Le Radical*, 18 juin 1925)



DEUX VUES DE LA MANUFACTURE FRANÇAISE DE TAPIS ET COUVERTURES DE BEAUVAIS. En haut : le cabinet de dessin des tapis et couvertures Jacquart. — En bas : un atelier de lecture des tapis-chenilles. — Au centre : M. Lucien Lainé.

Dans notre compte rendu de la magnifique fête démocratique qui groupait dimanche, à Beauvais, plus de deux mille républicains autour de nos grands amis, MM. Caillaux, Antériou et Jammy Schmidt, nous disions que cette imposante manifestation s'était déroulée dans la grande salle des machines de l'usine de M. Lucien Lainé, celui-ci ayant, dans un beau geste, tenu à associer le capital et le travail dans de communes aspirations démocratiques et républicaines.

M. Lucien Lainé dirige à Beauvais une des plus importantes manufactures de tapis et couvertures de France.

Écoutons ce grand industriel mettre au service des nobles théories de solidarité sociale son expérience qui est considérable et sa foi dans une République moralement et matériellement mieux outillée, accessible à tous les hommes de bonne volonté.

Écoutons son appel pressant et désintéressé aux jeunes générations, à celles qui, éduquées dans la tourmente et dans les années troublées d'après-guerre, n'entendent pas souvent la bonne parole qui les rappelle au respect des disciplines nécessaires et leur enseigne les mâles vertus de l'esprit civique.

Un grand pays comme la France doit se garder d'être une gérontocratie et se tournera toujours avec confiance vers la jeunesse qui monte. C'est ce que nous dit M. Lucien Lainé avec infiniment de clairvoyance et de sagacité.

Monsieur le président, messieurs les ministres,

Nous sommes tous d'accord aujourd'hui pour glorifier la jeunesse. Les jeunes, mais ce sont les animateurs actuels et futurs du génie et de la production dans le domaine de l'art comme de l'intelligence. Vous représentez, en effet, une France nouvelle, le pays a besoin de vous non pour des massacres hypothétiques, mais pour les œuvres de paix. Une chose m'a frappé dans les milieux que je fréquente en France et dans d'autres nations : les entreprises qui prospèrent, qui sont douées d'une grande vitalité, sont généralement dirigées par des jeunes. Les industries, les administrations, qui marchent

au ralenti ou qui rétrogradent, ont, la plupart, des directions atteintes de sénilité précoce. Il ne s'agit pas de railler la vieillesse. On peut être âgé et avoir gardé l'esprit jeune, mais je veux dire que nous n'avons pas le droit, au nom du passé et de traditions respectables, de nous hypnotiser sur la routine qui fait la faiblesse principale des armées professionnelles. Ce serait, pour notre pays plein de sève et de générosité, la mort économique certaine.

#### Rajeunissons nos méthodes

Tournons-nous toujours vers l'avenir, rajeunissons constamment nos méthodes.

Pour mettre intégralement en valeur notre merveilleux pays, il faut une Jeunesse instruite et éduquée professionnellement et moralement — consciente des réalités économiques et sociales — et aussi une jeunesse imprégnée d'un idéal constructeur.

Je constate avec satisfaction, en particulier chez les chefs et les moniteurs des Jeunesses laïques et républicaines de Beauvais et de l'Oise, ce souci de l'instruction et de l'éducation; à la base de leur programme.

Dans nos sociétés modernes, l'individu n'est rien par lui-même, il est tout dans la vie collective. Les intérêts et les aspirations sont solidaires et enchevêtrés. Il faut apporter dans l'action un grand esprit de discipline et de coopération, une compréhension très juste de l'intérêt général.

L'égoïsme est non seulement un grave défaut, mais un mauvais calcul. Nous vivons une époque où, au règne de la liberté économique qui engendre souvent l'anarchie de la production et des échanges, succédera un régime d'organisation scientifique de la vie.

Pour édifier, pour organiser, pour produire, il faut les bonnes volontés de tous ; sur ce terrain, il sera d'autant plus facile de mettre les Français d'accord que notre gouvernement est composé des techniciens les plus avertis, capables de résoudre les problèmes les plus ardu.

D'ailleurs, il n'est pas question de faire succéder les guerres économiques aux guerres nationales, mais bien d'harmoniser les efforts français avec le travail des autres peuples.

LUCIEN LAINÉ.

---

SFFC

(*Le Journal des débats*, 29 juin 1925)

Au cours de l'exercice 1924, la Société Financière [...] a introduit au marché officiel de Paris les actions de la Manufacture française de tapis et couvertures, dont le dividende sera certainement maintenu à 12 malgré l'augmentation du capital de 15 à 20 millions.

---

*Annuaire Desfossés*, 1927, p. 1433 :

Manufacture française de tapis et couvertures

Conseil : L. Lainé, P. Vandier, J. Wattel, R. Thion de la Chaume, Deconinck, E. Rassin, O. Homberg.

---

NÉCROLOGIE

Albert Lainé

(*Le Temps*, 14 janvier 1927)

Nous apprenons la mort de M. Albert Lainé, ancien négociant en laines, pieusement décédé à Paris, 50, rue de Laborde, le 12 janvier 1927, à l'âge de 83 ans. Les obsèques auront lieu le samedi 15. janvier, à midi, en l'église Saint-Augustin, où l'on se réunira. Inhumation à Reims, où un second service sera célébré, en l'église Saint-Jacques, le lundi 17, à 11 heures. De la part de M. et M<sup>me</sup> Gaston Lainé, de M. et M<sup>me</sup> Pierre Lainé et de M. Lucien Lainé, ses enfants. Le présent avis tient lieu d'invitation.

---

*Annuaire Desfossés*, 1929, p. 1552-1553 :  
Manufacture française de tapis et couvertures  
Conseil : L. Lainé, P. Vandier, J. Wattel, R. Thion de la Chaume, Deconinck, E. Rassin, O. Homberg.

---

Communiqué financier  
MANUFACTURE FRANÇAISE DE TAPIS ET COUVERTURES  
(Précédemment Ed. Lainé et C<sup>ie</sup>)  
(*Le Journal des finances*, 22 novembre 1929)

Les droits de souscription à l'augmentation de capital en cours cesseront d'être négociables à partir du 22 novembre, et la souscription elle-même se terminera le 27 novembre prochain. Les 30.000 actions nouvelles de 500 francs nominal — émises à 700 francs — sont entièrement réservées aux anciens actionnaires, qui peuvent souscrire à titre irréductible (à raison de 3 actions nouvelles pour 4 anciennes) ou à titre réductible.

A cette occasion, il convient de noter que, si les immobilisations de la Société ont augmenté, depuis 1920, de 43 millions, les trois quarts de cet accroissement ont été fournis uniquement par les bénéfices mis en réserve à chaque exercice.

D'ailleurs, la productivité du capital a régulièrement progressé de moins de 22 % en 1920 à plus de 30 % en 1928, ce qui a permis de faire passer le dividende de 50 francs à 100 francs, malgré les larges dotations faites au fonds de prévoyance.

L'opération actuelle permettra à la Manufacture française de Tapis et Couvertures d'absorber, une fois de plus, une affaire en pleine production, la Société Communeau, de Beauvais, existant depuis un siècle, et apportera ainsi un facteur nouveau au développement constant de la production et de la vente.

Les souscriptions sont reçues : au siège social de la Manufacture française de tapis et couvertures. 5, boulevard Saint-Jean, à Beauvais (Oise) ; au siège commercial de la Manufacture française de tapis et couvertures. 10, avenue de Messine, Paris (6<sup>e</sup>) et dans les établissements suivants : Société générale ; Banque générale du Nord ; Société financière française et coloniale [SFFC], 51, rue d'Anjou, Paris (8<sup>e</sup>) ; Crédit du Nord ; Crédit lyonnais ; Comptoir national d'escompte ; Banque Adam.

---

MANUFACTURE FRANÇAISE DE TAPIS ET COUVERTURES  
(*Le Journal des finances*, 4 juillet 1930)

L'année 1929 compte parmi les plus mauvaises que l'industrie lainière ait eu à supporter depuis longtemps. Le fait dominant a été la baisse profonde des cours de la matière première, baisse qui atteignait, à la fin de 1929, 40 % pour les mérinos et 25 % pour les croisés, et qui s'est encore accentuée au début de cette année. Il en est résulté pour beaucoup d'industries transformatrices, obligées de détenir des stocks de

matières premières, des mécomptes quelque peu sensibles. Nombre d'entreprises ont soldé l'exercice en perte. D'autres ont vu leurs bénéfices réduits dans des proportions considérables.

Les résultats publiés par la Manufacture française de Tapis et Couvertures pour 1929 montrent que cette société a connu les effets de la crise : le bénéfice net de l'exercice s'établit, en effet, à 4.040.065 fr. contre 7.285.853 francs en 1928. Le dividende sera ramené de 100 à 75 fr. par action. Ces résultats se comparent de la sorte à ceux des années précédentes :

(en 1.000 fr.)	Bénéfices bruts	Bénéfices nets	Amort. et réserves (1)	Dividendes
1923	11.675	3.441	3.951	60
1924	14.021	4.050	6.375	60
1925	16.533	4.465	4.386	65
1926	23.341	5.693	4.683	80
1927	21.307	6.376	5.313	90
1928	22.519	7.288	5.642	100
1929	(2)	4.040	11.200	75

(1) Y compris amortissements avant inventaire.

(2) Pas encore connus.

C'est en 1920, peu de temps après l'absorption de la Société Mellerio, Fossé, Vandier et Cie, qui apporta ses deux usines de Persan et Beaumont-sur-Oise, que la commandite Lainé et Cie fit place à la Société anonyme Manufacture française de Tapis et Couvertures.

Cette transformation a marqué le début d'une évolution qui a fait d'une vieille affaire régionale, un puissant trust, groupant maintenant dix usines, réunissant 17.450 broches, 123 métiers pour la fabrication des couvertures et plus de 1.000 unités pour le tissage du tapis. La constitution de cet ensemble industriel a été réalisée par l'absorption d'entreprises similaires situées dans nos grands centres textiles de Roubaix, Tourcoing et Beauvais, depuis longtemps spécialisées dans la fabrication des tapis et couvertures, et qui ont apporté immédiatement leur contribution aux bénéfices sociaux.

Le développement de la société s'est effectué, à ce point de vue, dans des conditions très favorables. On constate que le fonds social n'a pas été accru, tant s'en faut, proportionnellement à la puissance industrielle de l'entreprise : de 1920 à 1928, les investissements dans les immobilisations atteignent 43 millions, alors que le capital passe dans la même période de 9 à 20 millions, soit une augmentation de 11 millions à laquelle s'ajoute un emprunt obligataire de 8 millions.

Les ressources nécessaires au développement de l'affaire ont donc été prélevées pour plus de moitié sur les bénéfices annuels. Il en est résulté un élargissement progressif de la marge bénéficiaire grâce auquel le conseil a pu, tout en dotant largement les fonds de prévoyance, porter le dividende de 50 à 100 francs entre 1920 et 1928.

Au bilan établi le 31 décembre dernier, les Immobilisations, portées pour 58 millions, ont une contrepartie d'amortissements de 31 millions. Le fonds de roulement comprend 25 millions de valeurs réalisables, 8.278.000 francs de disponibilités et 49 millions de stocks, en face de 41 millions d'exigibilités.

La forte augmentation des stocks qui, d'un exercice à l'autre, se gonflent de 20 millions, résulte pour une part importante de l'achat, en cours d'exercice, de la plus grande partie du stock détenu par la Société Communeau et Cie, absorbée à la fin de 1929. Le danger constitué par des stocks de cette importance est d'ailleurs contrebalancé par l'existence au passif de près de 18 millions de réserves et provisions.

Au cours de l'exercice, le capital a été porté de 20 à 55 millions par l'émission de 30.000 actions de 500 francs, au prix de 700 francs, opération qui a fait rentrer 21 millions d'argent frais dans les caisses de la société. En outre, depuis le début de l'année, la société a émis pour 20 millions de francs d'obligations en partie destinés à la conversion des emprunts antérieurs. Ces opérations, qui ont doté la société d'un fonds de roulement plus en rapport avec l'importance de ses opérations, ne constituent que la première étape d'un vaste programme d'extensions nouvelles en vue desquelles le conseil est autorisé à élever le fonds social jusqu'à 80 millions.

Or, on peut se demander si le moment est bien choisi pour entreprendre la réalisation d'un tel programme. La baisse de la matière première, le ralentissement de la demande — surtout pour le tapis, industrie de luxe — ne sauraient être compensées par une concentration, une rationalisation, même poussées à l'extrême. La diminution de 50 % des bénéfices du dernier exercice le prouve amplement.

La plus grande circonspection s'impose donc aux dirigeants de l'entreprise et il n'est pas excessif de dire que l'avenir dépend essentiellement de la prudence qu'ils montreront dans les circonstances actuelles. L'affaire possède d'excellents éléments de vitalité qui devraient lui permettre de traverser la crise.

Mais on doit considérer qu'il existe deux tendances au sein du conseil, l'une traditionaliste, d'une prudence et d'une valeur technique éprouvées, l'autre beaucoup plus audacieuse [SFFC]. S'il est à souhaiter, et à espérer, que les deux tendances parviennent à se compenser, il semble prudent, toutefois, de prévoir, qu'en raison des circonstances générales et aussi de l'élévation du fonds social, les dividendes ne retrouveront pas très prochainement l'ordre de grandeur qu'ils avaient un moment atteint. Dans ces conditions, le cours actuel de 1.200 fr. peut paraître traduire une appréciation suffisamment optimiste.

---

### CRISE DE CHÔMAGE, CRISE DE RÉGIME

Crise de machinisme !  
Crise d'inorganisation !  
nous dit un industriel, M. Lucien Lainé

---

« Le remède ? Organiser la production et la distribution des marchandises en fonction de la consommation. »

par Marcel BIDOUX  
(*Le Populaire*, 26 février 1930)

Nous avons recueilli, au cours de notre enquête, les opinions ouvrières sur les causes de la crise économique et sur les moyens propres à y remédier.

Il était également intéressant de connaître l'état d'esprit du patronat. Nous nous sommes donc adressé, dans cette intention, à diverses personnalités du monde industriel, dont nous allons reproduire l'avis.

Chez M. Lucien Lainé, à Beauvais

C'est M. Lucien Lainé, qui est à la tête d'une importante manufacture de tapis et de couvertures, qu'il nous a été donné de joindre le premier.

M. Lucien Lainé nous a reçu, à Beauvais, dans son bureau de travail.

— Mon laboratoire, dit-il.

Des bibliothèques basses, de la largeur des murs, sont bourrées de livres, de revues, de dossiers. La documentation déborde des rayons et submerge tables et chaises.

Elle a épargné, par souci de politesse, un fauteuil profond dont les bras ont tôt fait de nous serrer dans une étreinte confortable.

La conversation, alors, s'engage,

Notre interlocuteur, haut et mince, présente un visage glabre qui lui donne un peu l'air d'un clergyman. Le geste est prompt et le regard mobile. De grosses lunettes d'écaille, posées sur un nez très busqué, parachèvent l'allure anglo-saxonne.



M. Lucien Lainé s'exprime avec une verve par moments étourdissante. Ses réponses sont illustrées d'images pittoresques.

Nous l'interrogeons.

Une « peste planétaire »

— Le monde souffre actuellement d'un malaise économique profond. Pourriez-vous apporter votre contribution à l'enquête du *Populaire* en nous en donnant les raisons ?

— Pourquoi pas ?... Vous en penserez ce que vous voudrez... Vous posez des questions ? Répondons-y. Une première constatation. Nous ne sommes pas aux prises avec une de ces crises rythmées que les économistes nous décrivaient ou nous prédisaient avant-guerre, de ces crises périodiques qui, tous les sept ou huit ans, freinaient avec douceur les excès de production. Nous sommes en face d'une crise d'un caractère un peu nouveau. Elle est intégrale, « catholique », j'entends dire par là universelle.

À l'aimable rédactrice de *l'Information Sociale*, qui m'a fait subir un interrogatoire que vous renouvez aujourd'hui, j'ai parlé de la crise en la qualifiant de « peste planétaire », d'« épidémie monstre ». Ces mots traduisent bien ma pensée. Devant les faits actuels, toutes les théories s'effondrent. Toutes les nations sont atteintes, toutes les classes sont frappées, toutes les professions sont touchées...

— Voulez-vous me permettre ?... Vous avez dit : « toutes les théories s'effondrent... » Ce n'est pas tout à fait exact pour la théorie socialiste que les événements n'ont pas surprise.

— Je sais l'emploi que vous faites de la méthode marxiste... Mais laissez-moi vous expliquer la mienne...

Nous sommes en plein dans une crise de machinisme exaspéré, exacerbé. La guerre l'a précipitée. Mais elle était rendue fatale par le développement prodigieux des moyens mécaniques. Car le monde se mécanise, désaxant le mouvement des idées, mêlant races et individus. Et la cadence va s'accélérer encore dans les cadres d'une société surprise et dont l'évolution propre n'a pas pu rattraper l'évolution du machinisme, rattraper le retard.

Il faut, d'un mot, construire une économie nouvelle. Mais cela ne va pas tout seul. On rencontre des résistances. Il faut vaincre des préjugés profondément enracinés, triompher d'intérêts particuliers qui se croient menacés.

#### La mobilisation économique

— Et qu'entendez-vous par « économie nouvelle » ?

— À la base de la société moderne, trois éléments : le producteur, le distributeur, le consommateur-utilisateur.

— Utilisateur ?...

— Oui, parce qu'il est des produits, les tapis par exemple, qu'on ne consomme pas, mais qu'on utilise. Or, ces trois éléments devraient pouvoir normalement remplir chacun leur fonction. Il n'en est rien. La consommation ne dispose pas des possibilités de « financement » suffisantes. L'argent est trop cher. Il y a gaspillage de matières premières et gaspillage de capitaux dans un monde encore inadapté. Bref, la crise est avant tout une crise d'inorganisation. L'État doit donc être un État technique, un État organisateur. Cet étatisme-là est acceptable. Et le grand remède au chômage...

— Vous avez bien dit le « grand remède » ?.. )

— Oui... C'est la mobilisation.

— De qui ? De quoi ? Et contre qui ?

— Rassurez-vous, la « mobilisation n'est pas la guerre », selon l'Évangile de Saint-Raymond. Ce serait même la paix. Je veux parler de la mobilisation économique. L'État devrait prendre en mains, jusqu'au rétablissement de l'équilibre rompu, le ravitaillement du pays, extérieur et intérieur.

Pourquoi n'aurions-nous pas, nous aussi, notre petit plan quinquennal ? Sans pour cela voir aussi grand que Staline, j'imagine très possible l'établissement d'un plan adapté à notre tempérament, à notre farouche individualisme.

Il faut faire travailler les producteurs agricoles et industriels et les distributeurs commerçants sous le contrôle du Conseil national économique. Il y a tant de forces perdues, tant de compétences inemployées ! La France est douée d'une vitalité extraordinaire. Elle l'a souvent prouvé. Mais sa mise en valeur est encore incomplète.

#### « Communisme ? Non ! Coopération »

— Mais c'est du communisme ! s'écrieront d'aucuns. Non pas. C'est de la coopération, tout simplement, sous le signe de la trilogie : État, Production, Consommation. Il faut un grand patron ? Un Conseil supérieur de l'Économie nationale pourrait tenir ce rôle. Il faut certes, intégrer notre harmonie économique dans celle de l'Europe et du Monde. Mais plutôt que de pratiquer des exportations factices, mieux vaut faire de la *colonisation intérieure* en développant la capacité d'achat des classes moyennes et populaires.

— Cela vous conduit tout droit à la politique des hauts salaires.

— Certainement. Je ne suis pas opposé à la politique des hauts salaires. Mais je pose une condition : il ne faut pas qu'ils lassent la vie chère. Souvent les commerçants haussent leurs prix de vente quand les salaires ont été augmentés. Cela ne doit pas être. Il faut supprimer ce prétexte de vie chère. Comment ? Par une organisation rationnelle de la distribution, ce qui suppose un contrôle de celle-ci, exercé sous l'autorité de l'État, par les producteurs et les consommateurs ou utilisateurs de produits.

### Un peu de biologie sociale

Et ici, pour rendre plus intelligible sa proposition, M. Lucien Lainé se livre à un examen du problème considéré sous l'angle biologique.

— Oui, il faut qu'on s'occupe de la respiration, de l'alimentation, c'est-à-dire de la consommation ; enfin, de la conservation de l'espèce, c'est-à-dire de la création des entreprises nouvelles agricoles et industrielles et de l'outillage public. Or, actuellement, il y a trop d'aliments, il y a suralimentation, il y a indigestion, il y a cachexie. Et pourtant, non, il ne devrait pas y avoir surproduction : la consommation peut être illimitée. Il y a des dizaines de millions d'êtres sous-alimentés et cela, non dans les steppes ou les forêts vierges, mais sur les terres grasses de la vieille Europe et du Nouveau Monde ; on meurt de faim à côté de sacs de blé. Bref, on n'a pas encore trouvé le moyen de « financer » les possibilités de consommation et celles-ci sont pratiquement indéfinies.

Donc, *premier point* : organisation de la Distribution du crédit par un Pouvoir central, technique, puissant, qui doit être l'État moderne. C'est le plus important ; *deuxième point* : organisation de la Production et de la Distribution en fonction et en harmonie avec la consommation actuelle ; *troisième point* : intensification provoquée de la consommation.

Et M. Lucien Lainé d'indiquer que la *normalisation* des prix est un des moyens essentiels auxquels il importe qu'on ait recours

— Mais comment, questionnons-nous, arriver à ce que vous appelez le prix normal ?

— L'État y aidera — l'État organisateur — par l'ensemble des solutions que je vous ai dessinées. Le prix normal peut, en effet, être établi d'une manière scientifique et les marchandises peuvent être livrées à la consommation par des intermédiaires qualifiés. Un exemple : voyez ce qui se passe dans l'Industrie automobile et aussi dans la production et la vente de la puissance électrique

### Vers l'assurance-chômage en Amérique

À ce point de l'interview, nous demandons à M. Lucien Lainé de nous dire ce qu'il pense du chômage.

— Le nombre des chômeurs, partiels et complets, est de nature, évidemment, à nous préoccuper sérieusement. Mais on doit pouvoir combattre le chômage d'une manière efficace

— Êtes-vous partisan de l'assurance-chômage ?

— Bien entendu. À ce propos, notez qu'en Amérique, s'il faut en croire sir Buttler, vice-président du B. I. T., la question de l'assurance-chômage pourrait bien être mise à l'étude dans un délai rapproché. De même, toujours d'après sir Buttler, il ne serait pas du tout dans l'intention des employeurs américains, contrairement à une opinion qui tente de s'accréditer chez nous, de briser avec la pratique des hauts salaires. Et cela, d'ailleurs, me paraît vraisemblable, toute l'économie américaine étant organisée en fonction de ce principe de rémunération du travail. Ce qui a, en France, pour une grande part, déterminé le ralentissement économique et provoqué le chômage, c'est le fait que l'exportation a été « coupée ». On ne travaille plus alors qu'au ralenti. Mais les industriels préfèrent faire travailler moins longtemps l'ensemble de leur personnel plutôt que de procéder à des licenciements. Cela leur permet de conserver à leur disposition, au complet, tous les facteurs humains de leur production.

Ils gardent, ainsi leurs troupes pour l'heure de l'offensive économique

### Remèdes homéopathiques

— Quels remèdes immédiats voyez-vous à la crise du chômage ?

— La réduction de la journée de travail en est un. Je suis assez partisan des remèdes homéopathiques. de guérir le semblable par le semblable. Je crois donc possible de guérir le chômage par le loisir.

Et M. Lucien Lainé de nous apprendre qu'il est, avec M. Justin Godart, M. Dautry et Léon Jouhaux, vice-président du Comité National des Loisirs, que préside Albert Thomas, et dont le fonctionnement est assuré grâce à l'appui que lui prête la Fédération Nationale des Coopératives.

— Le loisir, c'est un gros problème. Le loisir exige autant, sinon plus de temps que le travail. Cette tendance s'accusera de plus en plus C'est pourquoi il faut songer à l'organisation nationale des loisirs Puis, plus tard, à leur organisation internationale. Qu'on ne rie pas si j'envisage la création, dans un avenir qui n'est peut-être pas lointain, d'un Bureau International des Loisirs facilitant, pour ne prendre que cet exemple, les voyages d'un pays à l'autre aux travailleurs en quête de distraction instructive. Le tourisme populaire qui découlerait de cette institution serait, au surplus, un facteur nouveau d'activité commerciale.

#### Des travaux productifs

— Mais, poursuit M. Lucien Lainé, un des autres moyens d'atténuer dans une proportion très sensible la crise de chômage, est la réalisation d'un vaste programme de travaux publics, d'outillage national. On a dépensé des milliards et des milliards pendant la guerre pour défendre le pays contre l'ennemi.

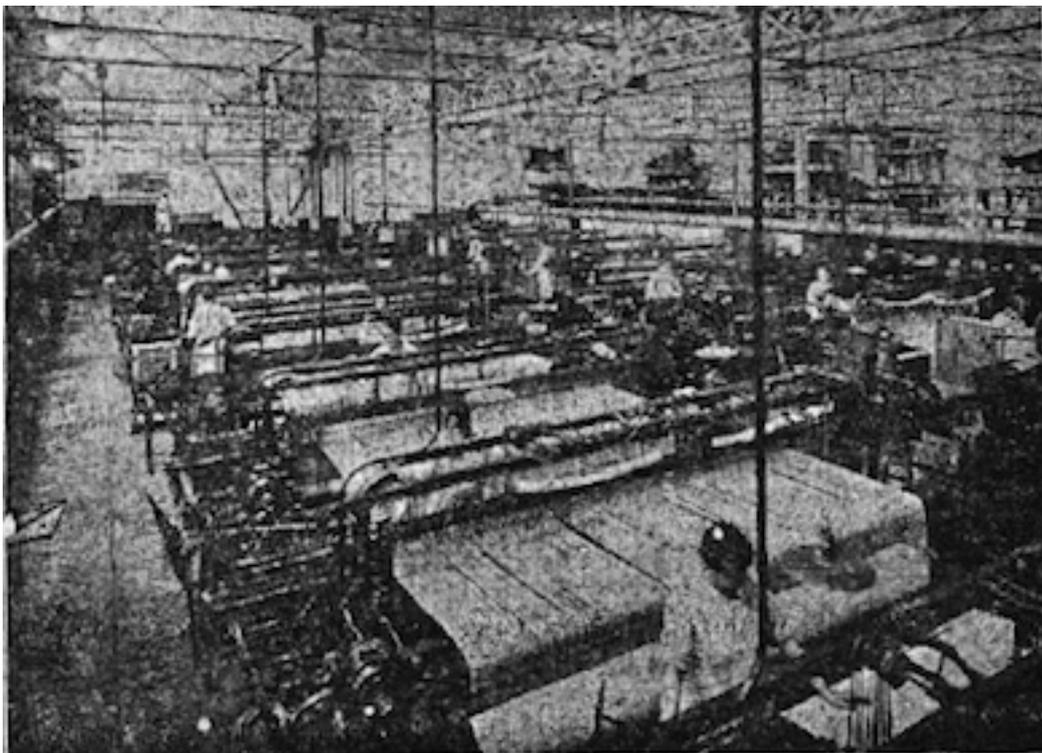
Et l'on ne trouverait pas des millions pour le défendre contre le chômage ? Impossible !

— Ces travaux dont vous parlez seraient, d'ailleurs, des travaux productifs.

— Parfaitement, Et la somme que peuvent atteindre les investissements ne doit effrayer personne, les travaux étant productifs à terme. Qu'on médite, du reste, la leçon que nous a donnée l'Allemagne. N'a-t-elle pas, on effet, alors que le mark roulait aux abîmes, entrepris la création du canal du Main au Danube ? Il y a, voyez-vous, dans cette direction, des solutions d'une réelle efficacité. »

Et, sur ces mots, M. Lucien Lainé se lève. C'est presque toujours ainsi que se terminent les interviews.

Je me retire donc en adressant à mon hôte de quelques heures des remerciements pour l'amabilité avec laquelle il a bien voulu essayer le feu de mes questions.



La salle des métiers à tisser les couvertures à la Manufacture de Beauvais.

---

*Annuaire Desfossés*, 1931, p. 1626 :  
Manufacture française de tapis et couvertures  
Conseil : L. Lainé, P. Vandier, J. Wattel, R. Thion de la Chaume, Deconinck, E. Rasson, O. Homberg, M. Communeau.

---

MANUFACTURE FRANÇAISE DE TAPIS ET COUVERTURES  
(précédemment ED. LAINÉ & CIE)

---

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du jeudi 21 mai 1931  
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 juin 1931)

Ainsi que nous en avons rendu compte précédemment, les actionnaires de cette société se sont réunis le 21 mai 1931 en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Lucien Lainé, président du conseil d'administration, administrateur délégué, assisté de MM. Albert Baube et Gabriel Lormier, en qualité de scrutateurs.

M. Hubert Lainé, secrétaire général, remplissait les fonctions de secrétaire. 335 actionnaires et 36.480 actions étaient présents ou représentés

Lecture est donnée du rapport du conseil d'administration dont voici le texte :

RAPPORT CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous venons vous rendre compte de notre mandat en vous soumettant des statistiques et en vous résumant l'activité de la M. F. T. C. pendant l'exercice 1930.

La crise mondiale n'a fait que s'accroître au cours de l'année passée et la France, bien que moins atteinte que les autres nations, n'a pas évité la contagion de la grande épidémie économique.

Si notre chiffre d'affaires est inférieur à celui de 1929, il faut tenir compte de la baisse des prix de vente, de sorte que la quantité des produits livrés a été sensiblement équivalente.

D'autre part, le rendement bénéficiaire a profité de la diminution des prix d'achat des matières premières et de la prudence avec laquelle avaient été établies nos évaluations de stock lors de l'inventaire précédent.

Le bénéfice net ressort à 5.446.737 fr. 76 contre 4.040.065 fr. 63.

Les amortissements ont été effectués au taux normal et la valeur inventoriée de nos stocks tient compte de la dépression des cours.

Votre conseil vous propose la distribution d'un dividende brut de 12 % pour les actions anciennes et nouvelles, maintenant sur le même pied, soit, par action nominative, 50 fr. 40. soit par action au porteur, 45 fr. 68.

Un dividende de 6 % a été versé le 1<sup>er</sup> avril 1931, à titre d'acompte. Nous proposons de verser le dividende complémentaire le 1<sup>er</sup> juillet prochain. La taxe de transmission ayant été retenue pour l'année entière sur l'acompte versé, les actionnaires auront donc à toucher comme complément de dividende la somme de 25 fr. 20 pour toutes les actions nominatives et au porteur.

La statistique des salaires, traitements, impôts et revenus du capital s'établit comme suit part du travail (salaires, traitements et contributions patronales aux Assurances sociales), 29.307.492 fr. 82 ; part de la Nation (impôts et taxes d'État, de départements et des communes), 4.619.174-fr. 35 ; part du capital actions, 3 millions 489,439 fr. 41,

soit une répartition proportionnelle de : 78,33 % au travail, 12,35 % à la Nation, 9,32 % au capital actions.

Les contributions sociales (allocations familiales, maladie, maternité, logement, primes d'assiduité) se sont élevées à 991.231 fr. 20, contre 917.450 francs.

Les charges de toute nature n'ont fait que croître et il serait difficile de les augmenter sans rompre l'équilibre de la santé nationale. C'est vers de nouvelles formules que doivent se diriger l'État et les collectivités administratives pour adapter l'impôt aux possibilités des contribuables et le rendre plus proportionné à la prospérité générale.

Nous ne voulons pas nous répéter chaque année, mais si vous voulez bien vous reporter aux réflexions et aux indications de nos précédents comptes rendus, vous y verrez que le problème, toujours le même, s'avère plus pressant que jamais : organisation de la production et de la distribution sur un plan d'ensemble national et international. Il semble maintenant que tous les gouvernements soient décidés à mettre au premier plan de leurs préoccupations l'organisation économique de leurs pays dont l'interdépendance est toujours plus grande. On commence enfin à voir clair, c'est quelque chose, et à être d'accord sur les causes et les principes, ce qui est important ; mais il reste à réaliser, ce qui n'est pas le plus facile. Il se peut toutefois que les événements accélèrent l'évolution du monde moderne vers une économie nouvelle, plus logique, plus scientifique et plus stable.

Pour ce qui concerne notre entreprise, nous avons élaboré d'importants programmes. Du côté des approvisionnements de matières premières, en particulier de la laine, nous avons participé, il y a plusieurs années, à la création de l'Union ovine, association d'intérêt général, qui a pour but l'amélioration du troupeau français et colonial, la répartition des laines par les voies les plus directes de l'éleveur au fabricant transformateur et l'organisation des marchés sur des bases plus saines.

Du côté de la distribution des produits fabriqués, dans le domaine syndical et intersyndical, l'Union des fabricants de tapis de France a entrepris, d'accord avec l'Association française de normalisation, des études qui seront poursuivies par un comité d'industriels producteurs, de négociants distributeurs (grands magasins, maisons de spécialité), d'utilisateurs (décorateurs, architectes, compagnies de transport), de représentants de l'Administration (bâtiments civils) et de la technique générale (écoles techniques, bureau de conditionnement des textiles).

Ce n'est pas demain que nous verrons régner l'ordre dans des corporations qui ont toujours souffert du manque d'organisation et qui sont écrasées par leur tradition et freinées par la routine. Mais nous pouvons espérer dans nos entreprises. La prospérité de nos industries qui ne sont pas des industries de luxe, dépend de l'augmentation du bien-être général et tout ce qui est de nature à activer le mieux-être des consommateurs nous sera favorable ; l'intérêt de la M. F. T. C. est intimement lié à l'amélioration des moyens d'existence du plus grand nombre d'habitants des villes et des campagnes, à la construction de logements modernes, hygiéniques et confortables, au développement du tourisme.

C'est le *Français moyen qui fournit la grosse clientèle*, ne l'oublions pas, et il y a de ce côté de larges perspectives d'utilisation de nos tapis et de nos couvertures, à l'intérieur même de nos frontières. Mais pour obtenir le plein effet de nos programmes d'expansion, il faut sortir, comme en toutes choses, du cadre de l'initiative individuelle ; ce sont les unions, les associations de métiers et de professions qui devront mettre sur pied l'organisation générale avec le concours de l'État, représentant qualifié de la nation et arbitre des rivalités et des luttes d'intérêts. C'est ainsi que nous pourrions guérir peu à peu cette plaie du déséquilibre entre la production et la consommation qui a affecté l'économie de notre corporation, non seulement au point de vue industriel, en provoquant une marche au ralenti des ateliers, mais au point de vue commercial, en contribuant à l'avilissement des prix de vente, parfois inférieurs aux prix coûtant.

Nous remercions nos collaborateurs des efforts de travail et d'intelligence qu'ils ont déployés au milieu des difficultés du temps présent.

Conformément aux prescriptions de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, nous vous rendons compte que notre Société a fait, dans le courant de l'exercice, des opérations commerciales avec les sociétés dans lesquelles certains de nos administrateurs sont intéressés et vous demandons de bien vouloir autoriser les membres de votre conseil d'administration à traiter, pendant l'exercice actuel, des opérations de même nature.

Vous aurez à désigner deux commissaires aux comptes pour l'exercice 1931. M. Soreph est rééligible. M. Brussaux nous a prié d'accepter sa démission, ne pouvant plus assumer ses fonctions auprès du siège social, par suite de son départ de Beauvais. Nous tenons à exprimer à M. Brussaux tous nos regrets de son départ et nos remerciements pour le concours précieux qu'il n'a jamais ménagé à notre Société, bien au delà même des fonctions limitées dont il était investi.

Comme il a toujours été de tradition de choisir un commissaire adjoint local, nous recommandons à vos suffrages, M. Bouillard, ingénieur principal de la M. F. T. C. qui prend sa retraite à partir du 1<sup>er</sup> juillet et aura des loisirs suffisants et la possibilité de remplir cette fonction après la clôture de l'exercice en cours. Cette nomination serait l'aboutissement d'une collaboration de trente années au cours desquelles il a su faire apprécier ses aptitudes techniques et sa compréhension des questions administratives et des problèmes comptables.

Le sort a désigné comme administrateurs sortants cette année, MM. Octave Homberg et Paul Vandier. Vous aurez à procéder à l'élection de deux titulaires de ces postes. M. Vandier est rééligible. M. Homberg a été gravement malade et n'a pu suivre régulièrement les réunions de notre conseil.

Nous souhaitons le prompt et complet rétablissement de sa santé, mais il ne pourrait nous apporter pour le moment la collaboration qu'il nous a donnée dans le passé, collaboration que sa compétence et son expérience des questions financières et d'économie politique avaient rendu précieuse et dont nous le remercions sincèrement. Nous proposons à vos suffrages pour le remplacer, M. Albert Morlay, attaché à notre Société depuis trente années et qui a gravi tous les échelons administratifs avant d'arriver au poste de directeur général des usines de Beauvais. Les différentes fonctions qu'il a occupées lui ont permis d'acquérir une grande expérience technique et pratique. Industrielle, administrative et commerciale. Passé maintenant, par suite de sa retraite, dans le cadre de réserve, il est capable de rendre de précieux services à la Société, et sa nomination sera, d'autre part, la récompense d'une longue, loyale et active collaboration.

BILAN

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RÉSOLUTIONS

---

MANUFACTURE FRANÇAISE ET COUVERTURES  
(*La Journée industrielle*, 2 juillet 1931)

Le rapport présenté par le conseil d'administration de cette société à l'assemblée générale du 21 mai contient d'intéressants aperçus sur l'activité de cette entreprise et sur la nécessité d'une meilleure organisation de l'industrie des tapis et couvertures en général, sur le plan national et international. Nous en détachons le passage suivant :

« Du côté des approvisionnements de matières premières, en particulier de la laine, ; nous avons participé, il y a plusieurs années, à la création de l'Union ovine, association d'intérêt général qui a pour but l'amélioration du troupeau français et colonial, la

répartition des laines par les voies les plus directes de l'éleveur au fabricant transformateur et l'organisation des marchés sur des bases plus saines.

« Du côté de la distribution des produits fabriqués, dans le domaine syndical et intersyndical, l'Union des fabricants de tapis de France a entrepris, d'accord avec l'Association française de normalisation, des études qui seront poursuivies par un comité d'industriels producteurs, de négociants distributeurs (grands magasins, maisons de spécialité), d'utilisateurs (décorateurs, architectes, compagnies de transport), de représentants de l'administration (bâtiments civils) et de la technique générale (écoles techniques, bureau de conditionnement des textiles).

« Ce n'est pas demain que nous verrons régner l'ordre dans des corporations qui ont toujours souffert du manque d'organisation et qui sont écrasées par leur tradition et freinées par la routine. Mais nous pouvons espérer dans nos entreprises. La prospérité de nos industries, qui ne sont pas des industries de luxe, dépend de l'augmentation du bien-être général et tout ce qui est de nature à activer le mieux-être des consommateurs nous sera favorable; l'intérêt de la M. F. T. C. est intimement lié à l'amélioration des moyens d'existence du plus grand nombre d'habitants des villes et des campagnes. à la construction de logements modernes, hygiéniques et confortables, au développement du tourisme.

« C'est le Français moyen qui fournit la grosse clientèle, ne l'oublions pas, et il y a de ce côté de larges perspectives d'utilisation de nos tapis et de nos couvertures, à l'intérieur même de nos frontières. Mais, pour obtenir le plein effet de nos programmes d'expansion, il faut sortir, comme en toutes choses, du cadre de l'initiative individuelle ; ce sont les unions, les associations de métiers et de professions qui devront mettre sur pied l'organisation générale avec le concours de l'État, représentant qualifié de la nation et arbitre des rivalités et des luttes d'intérêts. C'est ainsi que nous pourrons guérir peu à peu cette plaie du déséquilibre entre la production et la consommation qui a affecté l'économie de notre corporation, non seulement au point de vue industriel, en provoquant une marche au ralenti des ateliers, mais au point de vue commercial, en contribuant à l'avilissement des prix de vente, parfois inférieurs aux prix coûtants. »

---

*Annuaire Desfossés*, 1933, p. 1320 :

Manufacture française de tapis et couvertures

Conseil : L. Lainé, pdt et adm. dél. ; P. Vandier, v-pdt et adm. dél. ; J. Wattel, adm. dél. ; R. Thion de la Chaume, Deconinck, E. Rasson, A. Morlay, M. Communeau.

---

#### MANUFACTURE DE TAPIS ET COUVERTURES (*Le Journal des débats*, 18 mars 1933)

Le conseil a décidé la distribution, à partir du 1<sup>er</sup> avril, d'un acompte de 30 francs brut égal à celui de l'an dernier.

---

#### RETRAIT DE LA SFFC

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/SFFC\\_1930-1949.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/SFFC_1930-1949.pdf)

Société financière française et Coloniale  
Assemblée ordinaire du 16 avril 1934

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 24 mai 1934)

[...] Au cours de l'année 1933, nous avons réalisé nos participations dans... la Manufacture française de tapis et couvertures. [...]

---

MANUFACTURE DE TAPIS ET COUVERTURES  
(*Le Journal des débats*, 30 mars 1934)

Les résultats de l'exercice 1933 sont sensiblement égaux aux précédents. Le conseil a fixé le dividende à 30 fr. brut, égal au précédent, payable à partir du 3 avril prochain.

---

80 ouvriers textiles en grève à Beauvais  
(*L'Humanité*, 3 juin 1934)

La maison Lucien Lainé (Société manufacturière française de tapis et de couvertures), à Beauvais (Oise), occupe 800 ouvriers. La direction veut transporter les métiers à couvertures à Herchies où les salaires sont inférieurs de 15 francs par semaine.

Aussitôt cette nouvelle connue, mercredi matin, les 80 ouvriers de l'atelier de couvertures ont cessé le travail.

Réunion jeudi matin, les grévistes ont désigné, une délégation qui s'est rendue à 16 heures à la direction, laquelle opposa une fin de non recevoir aux revendications ouvrières.

Après avoir refusé le concours du syndicat unitaire, les ouvriers ont répondu à son appel vendredi, car ils ont compris la nécessité de l'organisation pour mener la lutte jusqu'à la victoire.

Les grévistes doivent maintenant faire face aux manœuvres de division que la direction ne manquera pas de faire. Ils doivent maintenir leur bloc intact pour imposer leurs revendications et arracher le transport à Herchies aux frais du patronat et le travail au même tarif qu'à Beauvais.

---

Manufacture française de tapis et couvertures  
(*La Journée industrielle*, 29 juin 1934)

Beauvais, 27 juin. — L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1933 laissant un bénéfice de 2.497.068 fr., auquel s'ajoute le report antérieur de 3.085.592 fr., donnant un solde disponible de 5.582.661 fr. Le dividende a été fixé à 6 %, soit 30 fr. par action. Le report à nouveau chiffre à 3.217.754 francs.

---

BIBLIOGRAPHIE  
UNE COMMUNAUTE ÉCONOMIQUE : LE TAPIS  
par M. Lucien LAINÉ  
(*Le Journal des finances*, 22 février 1935)

M. Lucien Lainé, apôtre convaincu de la rénovation de l'économie sur la base corporative, a concrétisé ses idées en élaborant, dans cette brochure, un plan très poussé d'organisation de l'industrie du tapis, industrie qu'il connaît bien puisqu'il est à la tête de la plus ancienne et de la plus importante manufacture française de tapis.

La rencontre — assez rare — dans un même esprit de tendances novatrices très hardies et d'une expérience consommée des affaires confère au travail de M. Lainé un intérêt particulier.

---

*Annuaire Desfossés*, 1937, p. 1506 :  
Manufacture française de tapis et couvertures  
Conseil : L. Lainé, pdt et adm. dél. ; Vandier, v.-pdt at adm. dél. ; J. Wattel, adm. dél. ; E. Deconinck, A. Morlay, M. Communeau.  
Commissaires aux comptes : G. Soreph, F. Bouillard.

---

Manufacture Française de Tapis et Couvertures  
M. F. T. C.  
(*La Journée industrielle*, 30 mai 1937)

Beauvais. — L'assemblée ordinaire tenue le 27 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1936, faisant ressortir un solde bénéficiaire de 810.397 après 1 million 831.607 fr. d'amortissements.

Le dividende a été fixé à 6 % brut, soit 30 fr. brut par titre, payable à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain.

*Quitus* de gestion a été donné à M. Thion de la Chaume, administrateur démissionnaire. et MM. Vandier et Albert Morlay, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

*Annuaire industriel*, 1938 :  
MANUFACTURE FRANÇAISE de TAPIS et COUVERTURES, 5, bd Saint-Jean, Beauvais (Oise). T. 118 et 147. Ad. t. Tapilaine-Beauvais (Oise). Soc. an. cap. 36.600.000 fr. — Cons. d'adm. : Prés. et adm. dél. : M. P[aul] Vandier ; adm. dél. : M. J. Wattel ; Adm. : MM. M. Communeau, E. Deconinck, A. Morlay, E. Rasson, R. Thion de la Chaume [Bq de l'Indochine]. — Douze usines : Beauvais, Herchies (Oise), Persan (Seine-et-Oise), Roubaix, Tourcoing (Nord) et Mouscron (Belgique). Ouvriers : 3.200. Superficie : 40 ha. Broches : 18.000. — Siège commercial : 16, av. de Messine, Paris, 8<sup>e</sup>. T. Laborde 25-71 à 25-73. Inter Laborde 4. Ad. t. Tapilaine-47-Paris.

Manufacture de tapis, tapisseries, couvertures de lit et de voyage. Molletons, langes, couvertures militaires, etc. Laines à matelas. (7-12214).

---

MANUFACTURE FRANÇAISE DE TAPIS ET COUVERTURES  
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 juin 1938)

L'assemblée générale annuelle e'est tenue le 23 juin, à Beauvais. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1937 et a fixé le dividende à 30 fr. par action, payable à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain.

M. Ernest Deconinck. administrateur sortant, a été réélu. La nomination de M. Bloch-Lainé, en qualité d'administrateur, a été ratifiée.

Voici les principaux passages du rapport du conseil d'administration lu à l'assemblée :

Cet exercice s'est écoulé sous l'influence d'une économie mondiale en régression et d'une économie nationale troublée socialement et financièrement.

Nos fabrications de tapis et de couvertures sont solidaires de l'activité du bâtiment, des constructions nouvelles et du bon entretien des installations existantes. Or, cette industrie a touché, en 1937, un des plus bas niveaux qu'elle ait connus.

Le chiffre de nos ventes a bien augmenté de 12 %, mais étant donné l'augmentation des prix de revient qui dépendent des prix des matières textiles importées, en particulier de la laine, on constate une fabrication ralentie loin d'atteindre en tapis le chiffre si discuté des 40 heures. La branche couverture a été plus active du fait de l'incorporation de fabrications annexes, moletons et tissus pour les administrations. Les prix ne sont guère rémunérateurs, mais ils permettent d'obtenir un apport d'activité dont le principal résultat est une contribution à la lutte contre le chômage.

La concurrence commerciale a été plus anarchique que jamais, en dépit de la bonne volonté apportée aux unions syndicales de fabricants et de négociants.

Nous l'avons dit et le répétons, nous ne croyons pas à la possibilité de vendre à des prix normaux sans un statut général de l'organisation professionnelle. Certes, les idées sur ce sujet ont fait des progrès, mais les gouvernements divers, s'ils ont parfois manifesté quelques velléités, sont loin d'avoir réalisé la nécessité et l'urgence d'une législation appropriée.

L'exportation est en progrès, atteignant 27 % de notre chiffre général de ventes.

Il ne faut pas s'illusionner, nous ne reverrons pas les exportations massives d'autrefois, car tous les pays, et en particulier les pays producteurs de laine, sont équipés, mais il y a place pour des produits français, finis et originaux.

Le résultat d'exploitation de l'exercice ressort à 2.244.047 fr. 20 (contre 2 millions 542.106 fr. 10 en 1936). Il est satisfaisant par rapport aux circonstances, mais insuffisant si l'on considère que la plupart de nos installations ont été effectuées avant les grandes dépréciations monétaires et que les amortissements atteignent cette année 66 % pour les immeubles et 88 % pour le matériel. C'est dire aussi que la M. F. T. C. sera bien placée pour obtenir un rendement optimum lorsque la conjoncture économique sera améliorée.

Aussi votre conseil a-t-il jugé raisonnable de vous proposer la distribution d'un dividende brut de 30 fr., représentant l'intérêt normal du capital actionnaire.

La statistique de répartition des revenus du travail, de la nation et de l'épargne actionnaire se présente ainsi :

Part du travail (salaires, traitements, assurances sociales : 23 151 658 fr. 79 ; les allocations sociales (allocations familiales, logements du personnel), médaillés du travail, retraites et solidarité) forment un total spécial de 739.490 fr. ; part de la nation (Impôts et taxes nationales, départementales et communales) : 3 millions 438.106 fr. ; part de l'épargne actionnaire : 1.630 000 francs.

Nous vous demandons de ratifier l'attribution au compte de la réserve légale de la somme de 447.732 fr. 65, montant de la plus-value réalisée sur l'opération de rachat en Bourse de 3.200 actions effectuée en vertu de l'autorisation accordée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 février 1936.

Il était équitable et de l'intérêt de la M.F.T.C. d'assurer l'avenir des collaborateurs ne pouvant être intégrés dans le régime des assurances sociales. Nous avons donc contracté des assurances-groupes auprès des organisations les plus importantes et les plus sûres, mettant ainsi le personnel de cadres de notre Société dans les conditions d'emploi existant dans la plupart des autres entreprises.

Vous avez à nommer un administrateur sortant, M. Ernest Deconinck, qui est rééligible.

Nous vous demandons de ratifier la nomination d'un administrateur, faite par votre conseil, en remplacement de M. René Thion de la Chaume, qui nous a quittés pour raison de santé, et dont l'autorité financière nous a été précieuse. Il s'agit de M. Jean-Frédéric Bloch-Lainé, ancien inspecteur des finances, ancien directeur général de la

Banque nationale française du commerce extérieur, spécialisé dans les questions générales économiques et financières, et très au courant de tous les échanges internationaux.

---

MANUFACTURE FRANÇAISE DE TAPIS ET COUVERTURES  
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 juin 1939)

L'assemblée générale ordinaire tenue le 22 juin, à Beauvais, a approuvé les comptes de l'exercice 1938 et a fixé le dividende à 80 francs par action, payable le 1<sup>er</sup> septembre prochain, sous déduction des impôts.

Voici les principaux passages du rapport présenté à l'assemblée par le conseil d'administration :

« Cette année a été caractérisée par deux faits saillants : une activité commerciale en léger progrès, principalement, sur le plan de l'exportation, et une activité industrielle troublée pendant le second semestre par le grave sinistre qui a complètement détruit, en juin 1938, nos magasins généraux avec les matières premières, les produits nécessaires à la fabrication et le matériel qui y étaient contenus.

« C'est grâce à la promptitude des secours, à la vaillance des soldats, des sapeurs-pompiers aussi bien de la ville que des communes voisines et de l'usine, ainsi qu'au dévouement du personnel et des Beauvaisiens accourus sur les lieux du sinistre, que les bâtiments voisins ont pu être sauvés, bien qu'endommagés aussi par l'intensité du feu, activé par un violent vent d'ouest.

« Grâce à la précision et à la tenue à jour de notre comptabilité industrielle, grâce aussi à l'exécution normale des contrats passés avec les meilleures compagnies françaises et étrangères, le règlement du sinistre a été effectué dans l'année.

Mais l'exercice a dû supporter certains risques qu'il était impossible de couvrir : le réapprovisionnement en laines, textiles végétaux et produits divers à des prix supérieurs à ceux du jour du sinistre. Et si le chômage total a pu être évité, un chômage partiel et surtout une gêne considérable pour magasinage des matières premières et préparées, des manutentions inutiles, ont grevé les prix coûtant de charges supplémentaires. Les travaux de reconstruction ont été entrepris dès l'hiver dernier et, nous espérons que les nouveaux magasins et ateliers seront en service pour 1940.

« Nous vous disions que les ventes d'exportation avaient augmenté : elles ont atteint 27 % du chiffre total et porté principalement sur la branche tapis. Il ne faut pas s'illusionner cependant, ces opérations ayant été facilitées par l'amenuisement du franc français et par certains événements de politique extérieure dont le caractère passionnel ne durera pas toujours. Mais nous avons utilisé de nouveaux débouchés et consolidé et développé les anciennes relations. Si, d'autre part, une politique plus moderne de compensations organisées se fait jour en France, comme dans les pays qui ont montré des initiatives hardies dans ce secteur de l'activité économique, il n'est pas douteux que l'exportation se développera, car les besoins sont considérables dans le monde entier.

« Sur le marché intérieur, la vente du tapis et de la couverture s'est ressentie de la carence de la construction. Là encore, nous espérons que notre nation en viendra à des conceptions plus larges et plus modernes. Mais, jusqu'à présent, le nombre de langes et de couvertures fabriquées décroissait, parallèlement au nombre d'habitants. Politique de natalité, politique de logement, tout se tient...

« Nous avons augmenté la production de la couverture (comme la plupart de nos confrères d'ailleurs) par des participations aux fournitures administratives de la Défense nationale, les marges de rendement bénéficiaire y sont des plus restreintes quand elles ne sont pas nulles ou même négatives. Le plus grand intérêt, de cette fabrication consiste à maintenir notre personnel aux usines et à éviter un chômage plus grand.

Mais il est décevant de constater que la rémunération du travail, tant ouvrier que patronal, est beaucoup moins importante quand il s'agit de protéger la vie par l'habillement et le logement que lorsqu'il s'agit des fournitures d'engins de mort ou de constructions de guerre.

« Le résultat de l'exercice ressort à 1.047.292 fr. 47 (contre 2.244.047 fr. 20 en 1937). Étant donné l'importance des réserves constituées au cours des années meilleures, dont une grande partie a d'ailleurs été investie en extension de bâtiments, augmentation et perfectionnement de matériel et fonds de développement commercial, votre conseil a jugé équitable et raisonnable de vous proposer la distribution d'un dividende brut de 30 fr., représentant l'intérêt normal à 6 % du capital actionnaire.

« La différence entre le produit de l'exercice et la distribution du dividende de 6 % devant être pris sur les réserves constituées par les primes d'émission, nous vous demandons de compléter le poste « Prime d'émission », compris au bilan pour 6 millions par l'adjonction d'une somme de 2.591.200, montant des primes d'émissions antérieures comprises actuellement au poste « Réserve supplémentaire ».

La statistique de répartition des revenus du Travail de la Nation, et de l'Épargne actionnaire, se présente ainsi :

Part du travail (salaires, traitements, assurances sociales), 22.753.797 fr. 65 ; (les allocations sociales : allocations familiales, de logement, de solidarité, médaillés et retraites), 1.025.415 francs.

Part de la Nation (impôts et taxes nationales, départementales et communales). 4.618.102 francs.

Part de l'Épargne actionnaire : 783.049 fr. 68.

---

*Annuaire Desfossés*, 1940, p. 1765 :

Manufacture française de tapis et couvertures

Conseil : L. Lainé, pdt et adm. dél. ; Vandier, v.-pdt at adm. dél. ; J. Wattel, adm. dél. ; E. Deconinck, A. Morlay, M. Communeau, Bloch-Lainé.

Commissaires aux comptes : G. Soreph, F. Bouillard.

---

*Annuaire Desfossés*, 1945, p. 1795 :

Manufacture française de tapis et couvertures

Conseil : L. Lainé, pdt et dir. gén. ; Vandier, J. Wattel, A. Morlay, J. Deflandre, R. Duflot, R. Levaïque, E. Rassin.

Commissaires aux comptes : G. Soreph, F. Bouillard.

---

*Annuaire Desfossés*, 1948, p. 2098 :

Manufacture française de tapis et couvertures

Conseil : L. Lainé, pdg ; J. Wattel, A. Morlay, J. Deflandre, R. Duflot, R. Levaïque, E. Rassin.

Commissaires aux comptes : G. Soreph, F. Bouillard.

---

MANUFACTURE FRANÇAISE DE TAPIS ET COUVERTURES  
(*L'Information financière, économique et politique*, 1<sup>er</sup> juin 1950)

L'assemblée ordinaire, tenue à Beauvais (voir *L'Information* du 27 mai), a approuvé les comptes de l'exercice 1949 se soldant par un bénéfice brut de 516 millions

103.740 fr. contre 337.029.774 fr. pour l'exercice 1948. Le bénéfice net ressort à 63.172.164 fr. contre 41.123.215 fr.

Elle a voté les dividendes bruts suivants : 100 fr. par action ancienne de 500 fr. inchangé, mais s'appliquant à un capital doublé ; 200 fr. par action gratuite de 1.000 fr. (Les actions gratuites de 1.000 fr. n'ayant pas été matériellement créées, le dividende revenant à chaque action gratuite sera rattaché à raison du quart de sa valeur, soit 50 fr. à chaque action ancienne) ; il sera donc réparti 150. fr. (soit 123 fr. net par action ancienne de 500 fr.) ; 200 fr., soit 164 fr. net pour l'action nouvelle de 1.000 fr., entièrement libérée à la souscription ; 155 fr., soit 127 fr. net pour l'action nouvelle de 1.000 fr., libérée d'un quart à la souscription et des trois quarts au 31 décembre 1949. Ces dividendes seront mis en paiement le 15 septembre.

L'assemblée a réélu administrateur M. Jules Wattel.

Le rapport du conseil présenté à l'assemblée signale qu'au cours de l'exercice 1949, le chiffre des ventes a marqué une progression d'environ 28 %.

Les tissages de tapis sont en marche et la nouvelle teinturerie est entrée en activité au début de cette année.

En ce qui concerne les débouchés, dit le rapport, l'éventualité d'une surproduction n'est pas à craindre étant donné en particulier l'importance des destructions dues à la guerre.

Le rapport précise encore que la date du début des opérations de regroupement des actions de 1.000 fr. en titres de 3.000 francs est fixée au 9 octobre.

---

MANUFACTURE FRANÇAISE DE TAPIS ET COUVERTURES  
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 juillet 1951)

La Compagnie des agents de change a décidé la radiation de la cote officielle des actions anciennes de 500 fr. et de 1 000 fr. nominal à la date du 15 octobre 1951. Les actionnaires qui n'ont pas encore opéré le regroupement de leurs titres ont tout intérêt à régulariser leur situation avant cette date.

Il est rappelé qu'après l'expiration du délai de 2 ans ouvert pour le regroupement, c'est-à-dire à partir du 9 octobre 1952, les actions non regroupées perdront leur droit de vote aux assemblées et leur droit aux dividendes sera suspendu sous les réserves édictées par la loi.

Le regroupement s'opère par échange de 4 actions anciennes de 500 fr. nominal (donnant droit à une action gratuite de 1.000 fr.) ou de trois actions anciennes de 1.000 fr. nominal, contre une action de 3.000 fr. nominal.

---

*Annuaire Desfossés*, 1953, p. 1709 :  
Manufacture française de tapis et couvertures  
Conseil : L. Lainé, pdg ; J. Wattel, dga ; A. Morlay, J. Deflandre, R. Duflot, R. Levaïque, E. Rassin.  
Commissaires aux comptes : G. Soreph, F. Bouillard.

---

MANUFACTURE FRANÇAISE de TAPIS et COUVERTURES  
(Desfossés 1956/1701)

S.A., 1919. Transformation de la société en commandite Lainé & Cie, 1890.  
Siège social : Beauvais, 5, bd Saint-Jean. Siège commercial : Paris, avenue de Messine, 16.

Lainé (Lucien)[1876-1958], 1701 (pdg Tapis+couvertures).  
 Blériot (R.), 1701 (Tapis+couvertures).  
 Deflandre (J.), 1701 (Tapis+couvertures).  
 Dufot (R.), 1701 (Tapis+couvertures).  
 Levaique (R.), 1701 (Tapis+couvertures).  
 Rasson (E.), 1701 (Tapis+couvertures).  
 Tron (Ludovic), 125 (pdt BNCI), 157 (pdt Caisse centrale de crédit coopératif.), 1701 (Tapis+couvertures).

Soreph (G.), 1701 (comm. cptes Tapis+couvertures).  
 Caudron (J.), 1657 (comm. cptes suppl. Cotonnière de Saint-Quentin), 1701 (comm. cptes Tapis+couvertures).

Objet : Usines à Beauvais, Herchies (Oise) ; Roubaix-Tourcoing (Nord) et Mouscron (Belgique).

CAPITAL SOCIAL : 225 millions de fr., divisé en 75.000 actions de 3.000 fr. En 1890, 3 millions de fr., porté en 1920 à 9 millions, les actions étant divisées en titres de 500 fr., puis à 11 millions et à 13 millions ; en 1922 à 15 millions ; en 1924 à 20 millions ; en 1929 à 35 millions ; en 1930 à 26.600.000 fr. En mai 1937 ramené à 35 millions. Porté en 1946 à 37.500.000 fr. par la création de 5.000 actions de 500 fr. attribuées aux porteurs de parts et à 75 millions par Incorporation de réserves et création de 75.000 act. de 500 fr. attribuées gratuitement ; en 1947 à 112.500.000 fr. par l'émission à 550 fr. de 75.000 actions de 500 fr. Porté en 1949 à 168.750.000 fr. par l'émission de 56.250 actions de 1.000 fr., puis à 225 millions par incorporation de réserves et création de 56.250 actions gratuites de 1.000 fr. Regroupement en actions de 3.000 fr. à partir du 5 octobre 1950.

OBLIGATIONS : 20.000 de 1.000 fr. 5 % demi-net, émises en 1930 à 985 fr., amortissables de 1930 à 1960, soit au pair par tirages au sort annuels, soit par rachats en Bourse ; faculté de remboursement anticipé depuis 1933. Coupons le 10 septembre. En circulation au 30 juin 1955 : 5.475.

10.000 de 5.000 fr., 4 % demi-net, émises à 4.925 fr. en 1945, amort. de 1945 à 1975 par T. ou R., sauf R.A. à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1948. Coupons : 1<sup>er</sup> novembre. En circulation au 30 juin 1955 : 7.920.

16.000 de 5.000 fr. 4 1/2 % net, émises à 4.940 fr. en 1947, am. par T. ou R. 1947-1977, sauf R.A. 1950. Coupons : 1<sup>er</sup> mai. En circulation au 30 juin 1955 : 13.463.

5.000 de 5.000 fr. 5 1/2 % net, émises à 4.800 fr. en 1948, am. par T. ou R. 1948-1978 sauf R.A. 1951. Coupons : 15 mai. En circulation au 30 juin 1955 : 4.406.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus, prélèvements facultatifs pour formation de fonds de prévoyance, réserve spéciale, dotation, participations diverses au report à nouveau ; sur l'excédent, 10 % au conseil d'administration, le solde aux actions.

LIQUIDATION : Remboursement du capital, le surplus aux actions.

SERVICE FINANCIER : Service des transferts des actions et des obligations et service des titres et obligations à Beauvais, au siège social et à Paris, au siège commercial, avenue de Messine, 16. Service des titres et des coupons des actions à la Société générale, Crédit du Nord, Crédit lyonnais, Comptoir national d'escompte, B.N.C.I., Banque de Paris et des Pays-Bas.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés » actions 42 ; obligations 66 et Cote Spéciale (5 % 1930). — Notice SEF : IT 150.

COUPONS NETS (actions de 3.000 fr.) : n° 1 (29 septembre 1951), 492 fr. ; 2 (29 septembre 1952), 369 fr. ; 3 (29 septembre 1953), 369 fr. ; 4 (29 septembre 1951), 492 fr. ; 5 (29 septembre 1055), 492 fr.

	Amort.	Provis.	Bénéfice net	Réserves	Divid. et tant.	Div. brut par act
	(En 1.000 francs)					(En fr.)
1945	4.319	1.278	4.069	—	5.392	70 (1)
1946	6.503	66.891	19.970	998	12.172	140
1947	8.280	87.987	40.309	21.315	18.904	70
1948	39.740	91.704	41.123	2.056	25.732	100
1949	47.40 2	184.042	63.172	3.159	48.450	150

1950	65.020	1.299	54.187	2.709	48,798	600 (2)
1951	67.801	13.635	21.875	1.094	34.478	450
1952	67.376	4.205	50.901	2.545	37.285	450
1953	78.879	—	71.714	3.586	48.500	600
1954	86.035	36.687	73.223	837	48.500	600

(1) Actions de 500 fr. (2) Actions de 3.000 fr.

### BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
<b>ACTIF</b>					
Immobilisations (nettes)	656.320	662.799	667.214	645.123	631.498
Autres valeurs immobilisées	8.316	7.413	20.370	20.447	35.815
Réalisable					
Valeurs d'exploitation	976.235	898.406	1.002.520	1.095.475	1.203.863
Débiteurs	699.255	624.064	608.743	614.447	597.073
Titres de placement	8.995	11.018	2.786	2.312	2.935
Disponible	249.581	142.506	137.099	161.924	160.343
	<u>2.598.702</u>	<u>2.846.196</u>	<u>2.488.732</u>	<u>2.589.728</u>	<u>2.631.527</u>
<b>PASSIF</b>					
Capital	225.000	225.000	225.000	225.000	225.000
Réserves	318.981	516.051	695.482	616.090	730.569
Fonds de renouvellement et provisions	917.112	724.426	649.579	728.509	698.862
Dettes à long terme	276.650	226.190	210.596	160.265	209.785
Dettes à court terme	806.772	633.654	707.175	738.160	674.083
Bénéfices	64.187	21.875	50.901	71.714	73.223
	<u>2.598.702</u>	<u>2.846.196</u>	<u>2.488.732</u>	<u>2.589.728</u>	<u>2.631.527</u>